

## RAPPORT D'ACTIVITES 2018

En 2018, 1 réunion du Forum, 1 réunion du Conseil d'administration élargi et 1 Assemblée générale ont eu lieu. Il est à noter que le Bureau, constitué de 3 administrateurs, à savoir Mario Ninanne, M. Moreels et E. Fauville et parfois de quelques membres actifs, se réunit mais surtout s'échange de nombreux courriels. Le bureau fait rapport au Conseil d'administration élargi.

L'année 2018 a été marquée par :

### **Réforme du CoBAT (Code Bruxellois de l'aménagement du territoire)**

Elle a été publiée au M.B. du 20 avril 2018 pour une entrée en vigueur le 30 avril 2018. Les changements majeurs portent sur l'insertion d'un nouvel instrument de planification au niveau régional : le Plan d'Aménagement Directeur (PAD) ; un assouplissement des Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS) ainsi que la révision des procédures d'instruction des permis d'urbanisme.

La mise en œuvre du PAD permet de définir en un seul mouvement les aspects stratégiques et réglementaires d'une stratégie urbaine. Ce nouvel outil occupe une place importante dans la hiérarchie des plans régionaux.

Ainsi, Bruxelles Nature a décidé de se joindre au recours en annulation introduit par Pierre GOBLET auprès de la Cour constitutionnelle (demande en intervention) et à cet effet, a mandaté Maître SAMBON.

### **Publication de l'arrêté relatif PRDD**

Le Gouvernement bruxellois l'a adopté le 12 juillet 2018 et a été publié au M.B. du 5 novembre 2018. Il compte 1.426 pages. Pour rappel, le plan régional de développement durable est le document stratégique qui fixe les objectifs et priorités de développement de la Région, en fonction des besoins économiques, sociaux, environnementaux et de mobilité à moyen et à long terme.

### **Projet Droh Ime sur le site de l'Hippodrome de Boitsfort**

Conjointement aux autres associations actives sur ce dossier, BN a introduit un recours au Conseil d'Etat en annulation de la décision du Collège d'environnement du 26 février 2018 confirmant le permis d'environnement délivré par Bruxelles Environnement le 27 octobre 2017 à DROH!ME EXPLOITATION SA pour l'exploitation d'un parc de loisirs appelés DROH!ME MELTING PARK sur le site de l'ancien hippodrome d'Uccle-Boitsfort.

Un recours au Conseil d'Etat en annulation du permis d'urbanisme est toujours pendant.

En outre, le restaurant qui se trouve sur le site de l'hippodrome a aussi reçu un permis provisoire. En effet, pour chaque activité, un permis provisoire est délivré par BE qui est mise sous pression politique.

Il est à noter qu'un couple de riverains a intenté des actions judiciaires devant un juge d'instruction flamand en dénonçant la complaisance des permis provisoires. Ces actions ont un impact positif sur le processus en cours car l'approche et la réaction sont différentes du côté flamand.

A chaque fois, BN s'oppose au projet tel que prévu car il génère notamment de nombreuses nuisances (mobilité et bruit). Les activités organisées par « La Terrasse O2 », sans permis ou permis annulés, font l'objet de constat d'infractions, souvent non suivi d'effets.

## **Sauver La Plaine**

Le recours en annulation contre le permis d'urbanisme datant de 2015 est toujours pendant au CE alors que les bâtiments sont déjà construits. Quant à la plainte déposée contre X pour vente illégale du terrain par l'ULB, le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance a invité BN a consulté le dossier instruit par un juge d'instruction. Le dossier est passé au Tribunal le 19 décembre dernier mais la décision est reportée à la suite d'une demande de complément d'information émanant de BN.

## **Projet de prison de Bruxelles-Haren (Keelbeek)**

Les arbres ont été abattus en mars, les personnes qui occupaient le site ont été évacuées le 20 août et tout le site a été détruit. Les défenseurs du site ont mené beaucoup d'actions sans avoir pu, à ce stade, arrêter le projet de prison. Au niveau juridique, 3 recours ont été introduits contre le permis d'environnement, permis d'urbanisme et la suppression des sentiers vicinaux mais en vain.

Les arrêts rendus par le CE semblant être formulés dans un certain flou, la plateforme « Haren Observatory » a posé une question préjudicielle à la Cour de justice européenne concernant le manque de motivation du rapport d'environnement.

Maître SAMBON estime qu'à ce stade, il n'y a pas de possibilité de recours.

Quant à la source du Keelbeek qui risque de disparaître, le Comité du Keelbeek veut engager un avocat pour qu'une action en cessation environnementale soit lancée en direct puisqu'il y aura un préjudice grave et irréparable.

Par contre, sur la base de l'avis des avocats contactés, aucune action en cessation environnementale n'a été introduite par BN.

## **Organisation de la 2<sup>ème</sup> édition de la Semaine bruxelloise de la nature**

BN a pu compter sur l'implication efficace et professionnelle d'Hortense DE BROUWER, qui effectuait son stage dans le cadre de son master en tourisme, pour organiser cette semaine qui s'est déroulée du 21 au 29 avril 2018, prolongée le 1<sup>er</sup> mai (Aube des oiseaux de Natagora) avec 3 visites guidées sur le thème des oiseaux.

Elle s'est déclinée en trois volets :

- 15 visites guidées (F – NI) dans des sites semi-naturels auxquelles ont participé 357 personnes ;
- La journée « Discover the green side of Brussels » (DGSB) le 29 avril 2018 permettant au public de relier en bus, spécialement affrétés, 5 sites semi-naturels (Kauwberg, Scheutbos, Vogelzang, Val du Bois des Béguines et le Moeraske) et de participer aux visites guidées. Vu la météo exécrable, seules 169 personnes se sont déplacées ;
- 14 projections des 5 films primés au FINN et des courts-métrages ainsi que l'avant-première du film de Walt Disney « Blue », auxquels ont participé 163 personnes.

Cette organisation demande beaucoup d'investissement de la part de tous les responsables des associations et de leurs bénévoles, pour finalement peu de retour même si le public qui y participe est enchanté.

Un subside de 25.000 € nous a été octroyé pour cette 2<sup>ème</sup> édition.

A la demande du Cabinet, nous tenterons encore une 3<sup>ème</sup> édition.

### **Abattage des arbres au Vellemolen**

Le chemin du Vellemolen à Woluwe St Lambert a fait l'objet d'un abattage d'arbres et d'un nettoyage du sous-bois par les services de Bruxelles Mobilité, sans permis délivré, alors que ce bois est en zone Natura 2000. Vu cette situation grave commise par une autorité publique, BN a déposé une plainte, a demandé la remise en l'état du site, s'est constituée partie civile en invoquant le préjudice grave et en demandant des dommages et intérêts. En outre, un communiqué de presse a été envoyé à la presse.

En matière d'abattages d'arbres, BN et d'autres associations sont souvent sollicitées par des riverains qui font état d'élagages drastiques/d'abattages d'arbres (cf avenues Albert et Churchill).

### **Potagers Boondael-Ernotte à Ixelles**

Le Conseil d'Etat a annulé le Plan Particulier d'Affectation du Sol qui devait encadrer l'urbanisation en vue de construire un complexe de logements de luxe.

### **Parc Solvay-Sport à Bruxelles**

Le permis d'urbanisme a été annulé par le Conseil d'Etat. L'avocat qui a bien défendu ce dossier, a surtout plaidé sur le fait que toutes structures hôtelières sont interdites dans les zones vertes, de sport et de plein air. Cet élément est très important et pourra faire jurisprudence à l'avenir.

### **Enquêtes publiques et commissions de concertation.**

BN a adressé des courriers pour les enquêtes publiques suivantes et en principe un administrateur ou un membre de BN a participé aux commissions de concertation :

- Rénovation du parc de Forest – 11/1/2018 ;
- Réaménagement de la chaussée de Mons au niveau de l'allée du Hof ter Vleest (cf Vogelzangbeek) – 3/2/2018 ;
- Permis de lotir pour le Grand Forestier sur les communes d'Auderghem et Watermael-Boitsfort – 6/2/2018 ;
- Permis d'urbanisme pour 6 passerelles au Vellemolen – 14/2/2018 ;
- Permis mixte pour le projet NEO au Heysel – 22/2/2018 ;
- Permis urbanisme pour immeuble chaussée de La Hulpe et abattage d'arbres – 29/3/2018 ;
- Plan de gestion des ressources et des déchets en RBC – 12/7/2018 ;
- Permis mixte construction immeubles dans le bosquet marécageux Hof ter Berg – 6/9/2018 ;
- Extension Natura 2000 à Uccle – 28/9/2018 ;
- Permis mixte pour démolition et construction 4 immeubles sur les communes d'Auderghem et Watermael-Boitsfort – 22/9/2018 ;
- Mise en conformité et rehabilitation de la Cité Vandeuken à Ixelles – 29/10/2018 ;
- Avant-projet d'arrêté du gouvernement wallon relatif aux liaisons écologiques – 3/12/2018
- Plan prévention de lutte contre le bruit et vibrations en milieu urbain – 4/12/2018.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 2019.